



Québec, le 9 décembre 2009

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau A 308  
Québec, QC G1H 6R1

**Objet: Bilan 2002-2008 de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec**

Madame la Ministre,

Conformément à son mandat, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie vient de compléter un premier bilan de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Ce bilan couvre une période démarrant lors de la signature de l'Entente, le 7 février 2002, jusqu'au 31 mars 2008.

Au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport complet contenant les résultats de ce bilan, de même qu'une version synthèse. Ce rapport est le fruit d'un exercice rigoureux réalisé en collaboration avec les parties.

Le rapport contient notamment une analyse détaillée de la mise en œuvre de chacun des articles du chapitre 3 de l'Entente qui indique que la très grande majorité de ceux-ci a été mise en œuvre. Le bilan fait aussi état des points de vue exprimés par les principaux intervenants au cœur de la mise en œuvre des dispositions forestières de l'Entente qui se disent généralement satisfaits des efforts déployés à ce jour mais qui souhaitent plusieurs améliorations dans les processus.

Dans le but d'orienter les parties dans leurs actions ultérieures en regard de la mise en œuvre du régime forestier adapté de l'Entente, le rapport identifie une liste d'enjeux prioritaires mis en évidence lors de l'intégration des constats et propose des recommandations et des pistes d'action en lien avec ces enjeux.

Je considère que l'information recueillie à travers ce bilan peut être d'une utilité significative pour alimenter les discussions que tiendront les parties en vue d'assurer le respect des principes de l'Entente dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

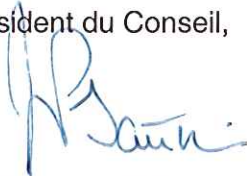
...2

D'ailleurs, si vous le jugez à propos, nous demeurons, mes collègues membres du Conseil et moi-même, à votre entière disposition pour vous rencontrer afin de vous fournir toute information additionnelle concernant ce bilan.

Enfin, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie compte communiquer les résultats de ce bilan aux autres intervenants concernés par la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Entente. Pour ce faire, nous avons publié des versions abrégée et synthèse du rapport visant les différents publics ciblés, documents qui sont disponibles sur le site internet du Conseil.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Gauthier

p.j.